

La Lettre économique d'Egypte

Direction Générale du Trésor © - N° 116 – Janvier 2021

EDITORIAL

N° 116
Janvier 2021

Le début d'année est généralement le moment des rétrospectives. La publication en décembre dernier de la balance des paiements égyptienne, qui sera analysée plus avant, soulignera sans surprise l'impact considérable que la pandémie du Covid-19 aura eu sur les comptes de la nation à fin juin 2020. Mais fort d'une stabilisation macroéconomique réussie grâce notamment au précédent programme FMI et à une réponse adaptée et rapide aux conséquences de la crise sanitaire, en recourant, entre autre mesure, une nouvelle fois au soutien financier du FMI (instrument de financement rapide 2,77 Mds USD en mai 2020 et accord de confirmation 5,2 Mds USD en juin 2020), l'Egypte aura été l'un des rares pays à enregistré une croissance de son PIB en 2020 (estimée à +1,5% par le FMI et +/- 3% pour l'année fiscale 2020/2021). L'économie égyptienne aura ainsi fait preuve d'une résilience remarquable.

Les autorités égyptiennes ont par ailleurs pleinement conscience de l'importance de conserver une bonne relation avec le FMI, au vu de l'effet signal pour les investisseurs extérieurs. Dès lors, la trajectoire de consolidation budgétaire ne fait guère de doute en 2021 sauf détérioration de la pandémie. Mais si les indicateurs budgétaires et d'endettement se sont, a priori seulement momentanément dégradés, les vulnérabilités inhérentes au modèle de développement égyptien perdurent. De fait, l'Egypte reste toujours tributaire de ses rentes traditionnelles (les transferts de la diaspora égyptienne, le tourisme en grande souffrance actuellement et les revenus du canal de Suez tandis que les développements sur le *Oil&Gas* n'ont pas encore eu les effets escomptés sur la balance énergétique) qui continueront à peser sur la contrainte extérieure du pays à chaque retournement de conjoncture.

Parallèlement, les réformes structurelles à court terme restent indispensables pour endiguer l'augmentation de la pauvreté, relancer l'économie réelle (qui est repartie en territoire négatif en décembre dernier après quelques mois de timide rebond) afin d'absorber les nouveaux entrants sur le marché du travail et, in fine, donner toute sa place au secteur privé qui reste encore trop souvent timoré compte tenu de la place prépondérante de l'Etat, y compris de l'appareil sécuritaire, dans l'économie. A ce titre, il convient de relever des avancées, notamment en matière de transparence des entreprises d'Etat : le Ministère des Finances a ainsi publié des données relatives à près de 300 sociétés, dont une vingtaine dans la sphère de l'armée qui pourrait voir certaines de ses entités partiellement privatisées. La Ministère de la Planification et du Développement Economique par ailleurs annoncé l'ouverture prochaine du capital de deux sociétés (Safi, présente sur le marché de l'eau minérale, et Wataniya Petroleum, qui exploite un réseau d'environ 200 stations-service) appartenant à la National Service Projects Organization (qui relève du Ministère de la Défense) à des investisseurs privés. L'ouverture, toute progressive, de certains secteurs où l'Etat occupe une place dominante, de même que l'armée, comme les ressources minérales (voir ci-après), se poursuit. Sur tous ces sujets, la marge de progression des autorités égyptiennes reste évidemment importante mais le signal demeure positif même si le climat des affaires reste compliqué. Ces réformes sont, de toute évidence, nécessaires pour que l'Egypte devienne le hub régional souhaité, en améliorant le climat des affaires et en donnant confiance aux investisseurs.

Michel OLDENBURG

Chef du Service économique
michel.oldenburg@dgtrésor.gouv.fr

SOMMAIRE

- | | |
|---------|---|
| Page 2 | La balance des paiements égyptienne en 2019/2020 : des répercussions financières contenues à ce stade |
| Page 5 | Les ressources minérales de l'Egypte : un potentiel sous-exploité |
| Page 10 | Attractivité du secteur minier en Egypte : du mythe à la réalité |
| Page 12 | Brèves et indicateurs économiques |

POLITIQUE ECONOMIQUE

La balance des paiements égyptienne en 2019/2020 : des répercussions financières contenues à ce stade

La Banque Centrale a publié au mois de décembre les résultats de la balance des paiements égyptienne de l'année fiscale 2019/2020 (qui s'est achevée en juin dernier). Après une année 2018/2019 mitigée et un premier semestre 2019/2020 pourtant encourageant, la crise du Covid-19 est venue interrompre la dynamique de redressement des comptes extérieurs de l'Etat amorcée depuis 2016. En cause, **l'effondrement des revenus touristiques** et les **sorties massives de capitaux** dues à la panique initiale des investisseurs étrangers. Dans la tourmente, plusieurs éléments positifs ont néanmoins maintenu le navire égyptien à flots : les **recettes issues du Canal de Suez** et les **transferts des travailleurs expatriés** ont, contre les craintes initiales, **poursuivi leur progression**, tandis que les **réserves de change** accumulées par la Banque Centrale depuis 2016 et la sécurisation de **l'accès privilégié du pays aux marchés financiers** - grâce au **soutien rapide du FMI** - ont permis à ce stade de contenir les répercussions financières. Cette crise démontre cependant une nouvelle fois que l'Égypte, en dépit de l'agilité des autorités financières, demeure durablement exposée aux chocs externes qui échappent fondamentalement à son contrôle.

Le déficit de la balance courante se maintient malgré l'effondrement des recettes touristiques au second semestre...

- **La contraction des échanges commerciaux profite au déficit commercial égyptien qui se réduit**

Le déficit commercial égyptien s'est réduit en 2019/2020 de 4,4% à 36,5 Mds\$ (soit 10,1% du PIB). Sans surprise eu égard à la conjoncture mondiale, l'ensemble des flux commerciaux égyptiens ont diminué en volume, à l'**exception notable des exportations de biens (hors-hydrocarbures) en hausse de 6% à 17,9 Mds\$**. On notera également qu'après l'excédent anecdotique de l'année

précédente (+8M\$), la balance énergétique du pays enregistre un nouveau déficit, du fait d'une diminution plus importante des exportations d'hydrocarbures (-26% à 8,5 Mds\$) que des importations (-22% à 8,9Mds\$), compte tenu notamment de la halte temporaire des exportations de GNL (reprises en octobre 2020).

- **Les bonnes tenues des recettes du Canal de Suez et des transferts des expatriés compensent à court terme la chute des entrées touristiques**

Attendues en début de crise, **les baisses de fréquentation du Canal de Suez et des transferts des travailleurs expatriés¹ ont été moins importantes qu'anticipées initialement** : ces deux rentes traditionnelles n'ont diminué qu'à partir du dernier trimestre fiscal (-9% et -10% sur la période respectivement), tout en enregistrant une hausse en g.a. sur l'ensemble de l'exercice : **+1% à 5,8 Mds\$ (soit 1,6% du PIB) pour les revenus du Canal et +9% à 27,8 Mds\$ (soit 7,7% du PIB) pour les transferts d'épargne, leur record historique**. Ces bons résultats n'ont néanmoins pas pu éviter à l'excédent de la balance des services d'être réduit de près d'un tiers à 9 Mds\$ du fait de **la disparition des recettes touristiques après l'interruption des vols commerciaux entre mars et juillet 2020** : ces dernières sont ramenées de 12,6 Mds\$ à 9,9 Mds\$ (-22%) sur l'ensemble de l'année, soit leur niveau de 2017/2018.

Au terme de l'exercice, **la dégradation du déficit courant égyptien s'avère donc modérée** : -2,5% à 11,2 Mds\$, soit 3,1% du PIB contre 3,6% en 2018/2019. Mais contrairement à l'année précédente, **cette fois-ci les résultats du compte de capital et financier n'ont pas permis de compenser ce déficit**, du fait de la fuite des capitaux internationaux enregistrée dès les premières semaines de la crise.

¹ Dont 70% résideraient dans les pays du Golfe, particulièrement impactés par la crise. Voir [LEE n°111 – août 2020 : « Les transferts d'épargne des travailleurs émigrés égyptiens »](#).

... sans être compensé par l'excédent du compte de capital et financier qui poursuit sa détérioration en raison des sorties massives immédiates de capitaux étrangers

- **L'hémorragie provoquée par les flux sortant de capitaux partiellement maîtrisée par les ponctions dans les réserves de change et le recours aux créanciers internationaux, FMI en tête**

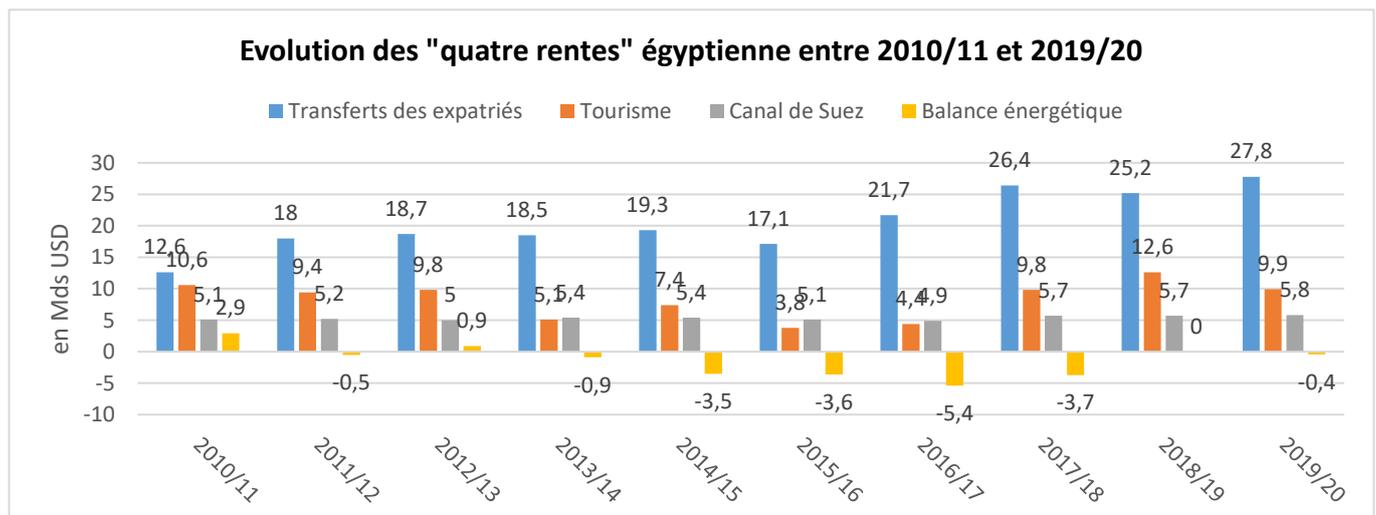
Principaux responsables du déséquilibre de la balance des paiements égyptienne avec les recettes touristiques, **les flux nets d'investissement de portefeuille** (investissements étrangers sur les titres de dette souveraine égyptienne) **sont ramenés d'un excédent de 4,2 Mds\$ en 2018/2019 à un déficit de 7,3 Mds\$ en 2019/2020**. Suivant le mouvement global de défiance des investisseurs vis-à-vis des pays émergents en début de crise, les sorties de capitaux étrangers ont été estimées à 15 Mds\$ entre février et mai 2020. Moins immédiatement impactés (relevant de décisions à plus long terme), les **flux nets d'investissements directs étrangers sont néanmoins en baisse de 9,5% sur l'exercice, à 7,5 Mds\$² (soit 2,1% du PIB)**.

En fin de compte, **l'excédent du compte de capital et financier se réduit encore cette année de 50%**, à 5,4 Mds\$ (contre 31 Mds\$ en 2016/2017), ayant pour conséquence de ramener **la balance des paiements égyptienne d'un solde quasi-équilibré (-100M\$) en 2018/2019 à un déficit de 8,6 Mds\$ en 2019/2020³**.

Face à cette crise des paiements externes, les autorités égyptiennes ont réagi promptement en 1) ponctionnant les réserves de changes de la Banque Centrale (-8,6 Mds\$ au terme de l'exercice) et 2) sollicitant **l'assistance financière du FMI** en deux temps⁴, permettant notamment à l'Égypte de sécuriser en pleine crise la **plus importante opération souveraine de son histoire sur les marchés internationaux** grâce à l'émission réussie de 5 Mds\$ en *Eurobonds* en mai 2020.

- **Un redressement partiel attendu à court terme (hot money), mais des inquiétudes qui persistent à moyen terme (tourisme, voire transferts d'expatriés)**

La dégradation des comptes extérieurs de l'Égypte étant intervenue tardivement au cours du dernier exercice fiscal (quatrième trimestre), les résultats sur l'ensemble de l'année 2019/2020 sont moins alarmants que ce que l'on pouvait redouter initialement⁵. Les engagements externes ayant été couverts à court terme, la confiance des investisseurs de portefeuille étrangers a vite été rétablie : dans un contexte global marqué par un excès de liquidité, l'attractivité préservée des titres de dette publique égyptiens a permis de **recouvrer rapidement les flux**



² On notera qu'une modification méthodologique concernant le calcul des IDE a été appliquée rétroactivement à compter du T1 2018/2019 : leur solde est ainsi passé de +5,9 Mds\$ à +8,2 Mds\$ entre la version préliminaire et la version finale de la balance des paiements 2018/2019.

³ On retiendra également l'importance du poste « erreurs nets et omissions », à 2,8 Mds\$, qui laisse à penser qu'une révision

comptable de la balance des paiements – préliminaire à ce stade - devrait être effectuée.

⁴ L'équivalent de 4,4 Mds\$ ont ainsi été déboursés en fin d'exercice par le Fonds au bénéfice de l'Égypte (RFI de 2,8 Mds\$ en mai puis première tranche du SBA de 1,6 Mds\$ en juin).

⁵ Voir [LEE n°107 – avril 2020 : « Balance des paiements au S1 2019/2020 : le calme avant la tempête »](#).

entrants de hot money (l'encours des titres de dette publique égyptiens détenus par des investisseurs étrangers serait quasiment revenu à son niveau pré-Covid à fin décembre 2020). Au-delà de son impact socio-économique évident sur le plan domestique, **la quasi-disparition des entrées touristiques** depuis l'interruption des vols commerciaux en mars 2020 - et ce malgré une timide reprise depuis juillet⁶ - **devrait peser à moyen terme sur les ressources de devises de l'Egypte.**

De la même manière, s'il reste difficile d'anticiper leur évolution, des **incertitudes importantes demeurent sur la pérennité des flux de transferts d'épargne** des travailleurs égyptiens expatriés⁷, qui ont dépassé en valeur l'ensemble des exportations égyptiennes en 2019/2020 : 27,8 Mds\$ contre 26,4 Mds\$, soit 7,7% du PIB, de loin la première source de devises de l'Egypte.

Louis SELLIER
Attaché économique
louis.sellier@dgtresor.gouv.fr

Evolution de la balance des paiements égyptienne entre 2010/11 et 2019/20

en Mds USD	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Solde balance courante	-6,1	-10,1	-6,4	-2,8	-12,1	-19,8	-14,4	-6	-10,9	-11,2
<i>en % du PIB</i>	<i>-2,5%</i>	<i>-3,6%</i>	<i>-2,2%</i>	<i>-0,9%</i>	<i>-3,7%</i>	<i>-6%</i>	<i>-6%</i>	<i>-2,4%</i>	<i>-3,6%</i>	<i>-3,1%</i>
Solde balance commerciale	-27,1	-34,1	-30,7	-34,2	-39,1	-38,7	-37,3	-37,3	-38	-36,5
<i>en % du PIB</i>	<i>-10,9%</i>	<i>-12,2%</i>	<i>-10,7%</i>	<i>-11,2%</i>	<i>-11,8%</i>	<i>-11,6%</i>	<i>-15,8%</i>	<i>-15%</i>	<i>-13%</i>	<i>-10,1%</i>
<i>dont hydrocarbures</i>	<i>2,9</i>	<i>-0,5</i>	<i>0,9</i>	<i>-0,9</i>	<i>-3,5</i>	<i>-3,6</i>	<i>-5,4</i>	<i>-3,7</i>	<i>0</i>	<i>-0,4</i>
<i>autres</i>	<i>-30</i>	<i>-33,6</i>	<i>-31,6</i>	<i>-33,3</i>	<i>-35,6</i>	<i>-35,1</i>	<i>-31,9</i>	<i>-33,6</i>	<i>-38</i>	<i>-36</i>
Solde balance des services	13,9	12,1	12,4	8,3	10,7	6,5	5,6	11,1	13	9
<i>dont revenus du tourisme</i>	<i>10,6</i>	<i>9,4</i>	<i>9,8</i>	<i>5,1</i>	<i>7,4</i>	<i>3,8</i>	<i>4,4</i>	<i>9,8</i>	<i>12,6</i>	<i>9,9</i>
<i>dont revenus du Canal de Suez</i>	<i>5,1</i>	<i>5,2</i>	<i>5</i>	<i>5,4</i>	<i>5,4</i>	<i>5,1</i>	<i>4,9</i>	<i>5,7</i>	<i>5,7</i>	<i>5,8</i>
<i>Transferts</i>	<i>13,1</i>	<i>18,4</i>	<i>19,3</i>	<i>30,4</i>	<i>21,9</i>	<i>16,8</i>	<i>21,8</i>	<i>26,4</i>	<i>25,1</i>	<i>27,7</i>
<i>dont transferts expatriés égyptiens</i>	<i>12,6</i>	<i>18</i>	<i>18,7</i>	<i>18,5</i>	<i>19,3</i>	<i>17,1</i>	<i>21,7</i>	<i>26,4</i>	<i>25,2</i>	<i>27,8</i>
Solde compte de capital et financier	-4,2	1	9,8	5,2	17,9	21,1	31	22	10,9	5,4
<i>dont flux d'IDE (net)</i>	<i>2,2</i>	<i>4</i>	<i>3,8</i>	<i>4,2</i>	<i>6,4</i>	<i>6,9</i>	<i>7,9</i>	<i>7,7</i>	<i>8,2</i>	<i>7,5</i>
<i>dont flux d'inv. de portefeuille (net)</i>	<i>-2,6</i>	<i>-5</i>	<i>1,5</i>	<i>1</i>	<i>-0,6</i>	<i>-1,3</i>	<i>16</i>	<i>12,1</i>	<i>4,2</i>	<i>-7,3</i>
<i>dont autres investissements (net)</i>	<i>-2,7</i>	<i>2,6</i>	<i>4,8</i>	<i>-0,2</i>	<i>12,5</i>	<i>15,6</i>	<i>7,2</i>	<i>2,6</i>	<i>-1</i>	<i>6,6</i>
Solde balance des paiements	-9,8	-11,3	0,2	1,5	3,7	-2,8	13,7	12,8	-0,1	-8,6

⁶ Comptabilisées sur l'année civile, les entrées touristiques ont été ramenées de 13 millions à 3,6 millions entre 2019 et 2020 (dont 2,5 millions entre janvier et février 2020), soit une baisse de

72%. Dans le même temps, les recettes touristiques auraient été ramenées de 11,6 Mds USD à 3,8 Mds USD (-67%).

⁷ Incertitudes soulevées par la Banque Mondiale en particulier.

POLITIQUE SECTORIELLE

Les ressources minérales de l'Égypte : un potentiel sous-exploité

Dotée d'une grande variété de ressources minérales, l'Égypte cherche aujourd'hui à attirer les investissements étrangers pour développer son industrie minière. Car en-dehors des matériaux utilisés dans la construction et de quelques minerais de faible valeur économique, le secteur extractif égyptien demeure globalement sous-exploité. Parallèlement à la récente découverte d'un vaste gisement d'or dans le désert oriental, l'amendement de la loi sur les ressources minérales vise à ouvrir aux investisseurs privés un secteur longtemps resté le domaine réservé de l'Etat égyptien. Onze compagnies minières ont obtenu fin novembre 2020 une concession d'exploration aurifère et deux nouveaux appels d'offres pour l'exploration de gisement ont été lancés.



La richesse des sous-sols du territoire égyptien

- **L'abondance de matières premières minérales, une assise pour les industries égyptiennes**

Composé à 96% de déserts, l'Égypte dispose de sous-sols extrêmement riches en ressources minérales, réparties dans différentes régions de son territoire.

L'Égypte détient une des plus grosses réserves de phosphate de la région (7^e réserve mondiale), partagée entre les mines de Sebaya et le plateau d'Abu

Tartour (gouvernorat de la Nouvelle Vallée). 70% des ressources mobilisées par l'industrie pétrochimique sont extraites localement. L'extraction du phosphate alimente ainsi la production de fertilisants pour le marché intérieur (14,3 M de tonnes) et l'export (174M\$ en 2019).

La péninsule du Sinaï dispose d'importantes ressources minérales. On y trouve des gisements de matériaux de construction : pierre, calcaire, gypse, ferromanganèse, kaolinite, sable de verre, schiste argileux, dolomite. Dans le sud de la péninsule, des gisements de grès cuprifère (cuivre) contiendraient des traces d'uranium et d'argent. Une partie de ces ressources sont exportées, transitant via le terminal portuaire d'Abu Zenima ou le port d'Al-Arish.

L'Égypte dispose également de ressources conséquentes permettant d'alimenter son **industrie métallurgique** : zinc, minerai de fer, manganèse, cuivre, ilménite. Son sous-sol est doté d'intéressantes ressources minérales utilisées dans le domaine médical comme les kaolins et le tantale, dont la biocompatibilité en fait un composant idéal pour la production d'instruments chirurgicaux, d'implants, prothèses et pacemakers. Par ailleurs, une étude de faisabilité de 2006 localise du sable noir, contenant des minerais et métaux lourds extrêmement coûteux utilisés dans les industries de pointe sur le littoral méditerranéen entre les villes de Rosette et Damiette et à l'ouest du port d'Al-Arish.

- **Le poids du secteur extractif (hors hydrocarbures) dans l'économie, un potentiel sous-exploité**

Le secteur extractif (hors-hydrocarbures) contribue à hauteur de **1,3% du PIB égyptien** seulement depuis 2012/2013⁸, soit quatre fois moins que le secteur pétrolier (5,1%) et gazier (5,8%) sur la période. Son taux de croissance annuel atteint 3,1% en moyenne, stable tout en restant légèrement inférieur à celui du PIB total (3,5%). La contribution du secteur à la croissance égyptienne est donc marginale dans la période récente (0,01 pp), comparée au dynamisme

⁸ PIB aux coûts des facteurs (prix constants) : données CBE, calculs SE.

des secteurs pétroliers et gaziers égyptiens⁹, et ce malgré leur volatilité.

Activité à forte intensité de main d'œuvre en comparaison avec les autres secteurs extractifs, le secteur minier n'employait que 35 200 personnes en 2018 selon le BIT (**0,1% de la population active, en baisse de 25% depuis 2010**), dans des conditions de travail souvent difficiles et précaires¹⁰.

Sur le plan commercial, **l'Égypte a exporté pour plus de 2,5Mds\$ de produits issus de l'industrie minière en 2019**¹¹ ; dont plus de 2 Mds\$ de métaux précieux faisant de ce seul poste le 2^e poste d'exportation égyptien derrière les hydrocarbures (6,7% du total), et près de 500M\$ de « sels, sulfures, ciment, sables, gypses, craie, marbre, etc. »¹². Selon la Banque Centrale égyptienne, le pays a même exporté pour 2,8 Mds\$ d'or au cours de l'année fiscale 2019/2020, en hausse de 128% en g.a.¹³, confirmant sa place de premier poste d'exportation égyptien hors hydrocarbures et produits agroalimentaires (10,6 % du total), devant les phosphates et engrais minéraux (967 M USD, 3,7%), les composés organiques et inorganiques (867 M\$; 3,3%) et les produits textiles (848 M\$, 3,2%).

On notera que l'Égypte exporte 62% de son or vers d'autres pays arabes, 9% vers les États-Unis et seulement 0,1% vers l'Union Européenne.



Vue aérienne de la mine d'or de Sukari

⁹ Le secteur gazier a contribué à lui-seul à près d'un cinquième de la croissance égyptienne en 2018/2019.

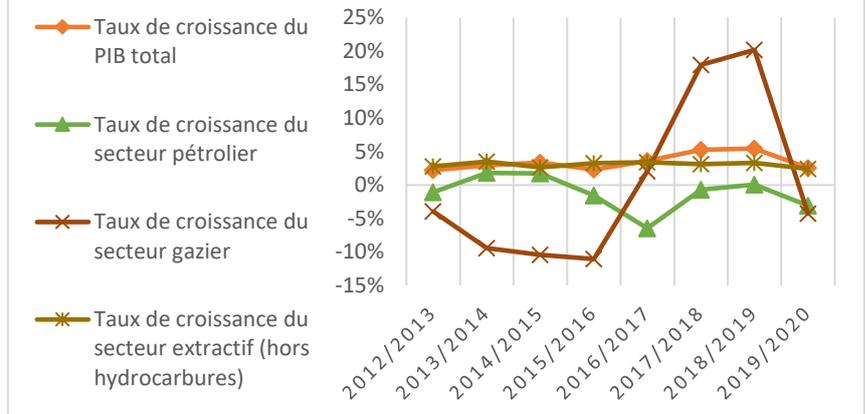
¹⁰ Voir à ce sujet [le travail de la photographe Sidney Léa Le Bour](#).

¹¹ Source : Trademap (ITC/UN Comtrade), calculs SE Le Caire

¹² Ces deux postes d'exportation atteignant respectivement 1,5 Md USD et 500M USD en moyenne annuelle entre 2010 et 2019.

CROISSANCE DU SECTEUR EXTRACTIF DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2010

DONNÉES : BANQUE CENTRALE D'EGYPTE ; CALCULS SE LE CAIRE



La découverte d'un vaste gisement d'or dans le désert oriental en juin 2020

Longtemps restées constantes (75,6 tonnes de 2010 à 2016), **les ressources aurifères de l'Égypte ont été réévaluées** à 79,3 tonnes au dernier trimestre 2019. Quelques compagnies minières fouillent les sous-sols égyptiens dans le cadre de concessions d'exploration : *Matz Holding* (Chypre), *Thani Stratex* (Dubai), *SMW Gold* (Russie), *Aton Resources* (Canada). Cette dernière a annoncé pour 2021 un programme de forage (7 à 8 M\$).

La découverte en juin 2020 d'un important gisement d'or évalué à plus d'un million d'onces (30 tonnes) par la société publique **Shalateen Mining Company**¹⁴ attire l'appétit d'investisseurs égyptiens. Via sa société d'investissement dans les ressources minières **La Mancha** (principal actionnaire d'*Endeavour Mining*), le milliardaire égyptien Naguib Sawiris multiplie les offres de rachat de ses concurrents. Le Ministre du Pétrole et des ressources minières, Tarek El-Molla, anticipe 1Md EUR d'investissements sur les dix prochaines années.

La production d'or égyptien provient encore aujourd'hui exclusivement de la **mine d'or de Sukari** (réserve de 7M d'onces, 15 tonnes produites en 2019).

¹³ Sur les cinq dernières années fiscales, l'Égypte a exporté en moyenne annuelle pour 1,8 Md USD d'or, soit 7,3% du total de ses exportations sur la période (11,1% hors hydrocarbures).

¹⁴ **Shalateen Mineral Resources Company** est une société à capitaux publics, détenue par l'EMRA (35%), la National Service Projects Organisation (34%), la National Investment Bank (24%) et l'entreprise publique Wadico (*New Valley Company for Mineral Resources and Oil Shale*) (7%).



Le papyrus minier de Turin (-1160 av. JC) dresse un plan géologique des carrières de Ouadi Hammamat

Son exploitation en concession¹⁵ par la compagnie minière **Centamin** a rapporté à l'EMRA 87M\$ de dividendes en 2019 et 101M\$ au 1^{er} semestre 2020, auxquelles s'ajoutent 20 M\$ de royalties versées aux autorités en 2019. Centamin a par ailleurs annoncé un plan d'investissement pour le développement de la mine de 595M\$ sur la période 2021-2029¹⁶.

L'implication des forces armées dans le secteur minier en nette progression

▪ La modernisation du cadre juridique et commercial historiquement protectionniste

Fondée en 1896, l'**Egyptian Mineral Resources Authority (EMRA)** est historiquement chargée de la réalisation d'études géologiques. Placée sous l'autorité du **Ministère du Pétrole et des ressources naturelles**, elle supervise le secteur minier notamment via l'octroi des licences d'exploration et d'exploitation. L'EMRA est compétente pour l'ensemble des activités d'extraction minière, en-dehors du développement des capacités d'extraction de minéraux contenus dans le sable noir, domaine réservé à la **Nuclear Materials Authority**.

Les obligations imposées par la **loi minière de 1954** ont longtemps découragé le secteur privé, y compris les entreprises étrangères, d'investir le secteur minier égyptien. Co-entreprises (JV) obligatoires, redevances

élevées (6% de la production brute), accords de partage de bénéfices (au moins 50% des profits) minaient la rentabilité des opérations d'une industrie ayant construit son modèle économique sur des standards autrement plus avantageux. **En 2014, une première tentative timide de réforme aboutit à l'encadrement des royalties** (de 5 à 20% de la valeur annuelle de la production selon le type de licence).

C'est sur la base de l'audit de la législation en vigueur réalisé par le cabinet spécialisé Wood Mackenzie en 2018 que le gouvernement égyptien a élaboré une nouvelle réglementation visant à renforcer l'attractivité de l'exploration minière en Égypte. Comme nous le verrons dans l'article rédigé par le cabinet juridique Dentons (page 10), la **loi 145/2019**¹⁷ modifie le système des accords de partage de la production en un **système de rente** et **supprime l'obligation de former une JV avec le gouvernement**. L'amendement de la loi minière introduit des **mesures d'incitation financière**. Il permet au secteur minier de bénéficier des mesures de la loi sur les investissements (n°72/2017) en particulier dans la zone d'investissement du Triangle d'or. Peu après l'adoption de l'amendement, *Aton Resources* a obtenu l'extension de son permis d'exploration sur trois ans, lui laissant le temps de migrer vers le nouveau système réglementaire (sans JV avec l'EMRA). Suite à son acquisition par l'australien *Allied Gold*, les russes de *SMW Gold* ont obtenu la renégociation du contrat

¹⁵ Octroyée en 1994 pour une période de 30 ans (renouvelable une fois), la concession est encadrée par le régime juridique antérieur à la réforme de 2020. La filiale égyptienne de Centamin détient 50% des parts (55% depuis le 01/07/2020) de la JV formée avec l'EMRA.

¹⁶ Les objectifs annuels de production (427-457 000 onces) contrastent néanmoins avec les performances en demi-teinte enregistrées ces derniers mois. Suite à un incident, Centamin anticipe une baisse de production de 425% sur Q4 2020 (70 000 onces).

¹⁷ Publiée au journal officiel le 14 janvier 2020

d'exploration de la concession d'Al-Fawakhir. Attribuée en 2006, elle faisait l'objet d'un litige avec l'EMRA¹⁸.

L'affirmation de la forte volonté politique, exprimée à travers les déclarations du Ministre du Pétrole Tarek El-Molla, ne se traduit néanmoins pas encore sur le plan international. L'Égypte n'a en effet à ce jour pas rejoint l'**Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)**¹⁹, au sein de laquelle un fonds fiduciaire multi-donneurs largement soutenu par la Banque Mondiale permet de financer une aide technique aux pays mettant en œuvre la norme ITIE.

▪ **Les intérêts de l'armée dans les projets d'extraction minière : du contrôle à l'exploitation directe**

Le poids du **Ministère de la défense (MOD)** dans le secteur minier s'est considérablement accru ces dernières années. La révision de la loi minière de 2014 **impose l'approbation du MOD pour l'octroi de toute licence d'extraction minière** (article 8) et reconnaît au MOD un **droit exclusif d'exploitation des mines et carrières situées sur territoire militaire** (article 13), qui recouvre l'essentiel des terres désertiques, où se trouvent les ressources minières. C'est dans ce même esprit que la bande frontalière égypto-soudanaise autour de Shalateen est devenue zone militaire en novembre 2014. Depuis août 2019, toutes les carrières sont sous contrôle de l'armée : des soldats sont présents sur les sites et en contrôlent l'accès²⁰.

Les forces armées égyptiennes contrôlent plusieurs entreprises minières par l'entremise d'organismes sous tutelle du MOD. La **National Service Projects Organization (NSPO)**, agence économique sous tutelle du MOD supervisant plus de 35 entreprises, est historiquement présente sur le secteur. Elle est actionnaire majoritaire de la compagnie *El-Nasr Mining*, qui exploite la mine de phosphate de Sabeya et le complexe d'engrais d'Ain Sokhna inauguré en 2019 (9 usines d'engrais d'une capacité de production annuelle d'1M de tonnes). La NSPO détient 20% du capital de l'*Egyptian Marketing Company for Phosphate and Fertilizer*²¹ (EMPHCO). Créée en 2018, **cette**

dernière est devenue l'agent commercial exclusif de l'ensemble des producteurs de phosphate du pays.

Par ailleurs, les forces armées ont lancé ces dernières années plusieurs mégaprojets pour l'exploitation du phosphate et l'extraction de métaux lourds, en partenariat avec des entreprises chinoises. Fin 2019, les Égyptiens signaient avec le groupement chinois CSCEC/WENGFU un contrat de 842M\$ pour le **développement du complexe d'acide phosphorique du plateau d'Abu Tartour** (1 200km² dans le gouvernorat de la Nouvelle Vallée). Le total des investissements (1Md\$) vise à produire à terme 1M de tonne par an. En mai 2018, l'armée assignait à l'*Egyptian Black Sand Company* (EBSC), une autre société affiliée à la NSPO²², la **construction d'unités d'extraction et séparation de minerais** contenus dans le sable noir dans le Gouvernorat de Kafr El-Sheikh (Delta du Nil). Mené sous l'autorité du Ministère de l'électricité et des énergies renouvelables (MOEE), le projet prévoit la construction d'une première usine par ESBC (contractée en juin 2020 auprès d'*Hassan Allam* pour la construction et à une société australienne pour les équipements). Une seconde usine sera constituée en partenariat avec au moins une entreprise chinoise (*Welyuan Minerals*), via la *JV Egyptian-Chinese Company for Black Sand*, qui disposera en retour d'un accès privilégié à la production.



La NSPO étend ses activités à l'exploitation de carrières de minerais utilisés dans la production de matériaux de construction (marbre, verre, ciment). Initialement

¹⁸ L'arbitrage de la CRCICA (Cairo Regional Center for International Commercial Arbitration) a conduit SMW Gold à émettre une première lettre de garantie de 5M USD pour son retour à Al-Fawakhir ainsi qu'une seconde de 8,5M USD pour le lancement de son programme d'exploration.

¹⁹ <https://eiti.org/fr>

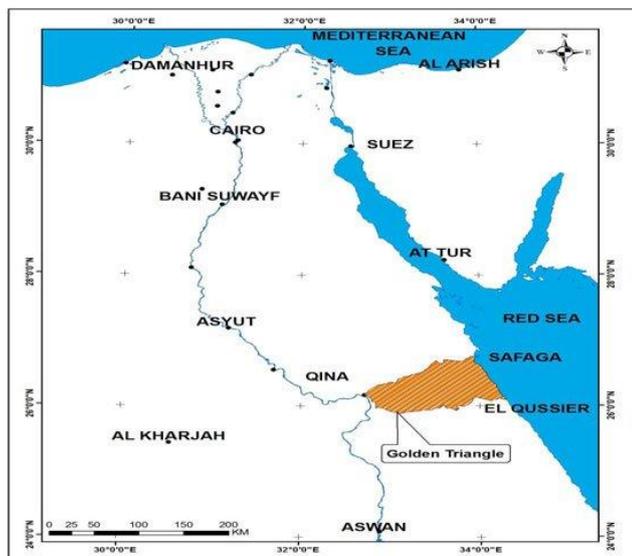
²⁰ La décision n°8407/2020 du Ministre de la Justice Omar Marwan octroie le statut d'huissier de justice à certains officiers travaillant pour des entreprises appartenant à la NSPO.

²¹ Société détenue par les entreprises publiques El Nasr Mining Company, Misr Phosphate Company, East Gaz Company, National Service Projects Organization (NSPO) aux côtés de l'Egyptian Mineral Resources Authority.

²² Créée en 2016, la société est détenue en majorité par la NSPO. Le reste de l'actionnariat se compose de la National Investment Bank, l'Autorité des Matériaux Nucléaires, le Gouvernorat de Kafr El-Sheikh et l'EMRA.

présente dans le Sinaï²³, elle étend son activité en 2016 avec la fondation d'une nouvelle compagnie nationale fondée en mai 2016, la *National Company for Marble and Granite*. **La construction d'un grand complexe à Beni Suef (trois cimenteries, cinq fabriques de marbre et deux de granite), inauguré en 2018, la met aujourd'hui en position de quasi-monopole.**

La stratégie de relance de l'industrie minière dans le « Triangle d'or »



Délimitation de la zone économique spéciale du Triangle d'Or

La création de la zone économique spéciale du « Triangle d'or »

Établie par décret présidentiel en 2017, la **zone économique spéciale du Triangle d'or** recouvre une vaste région du désert oriental délimitée par les villes de Qena, Safaga et El-Qoussier où se concentrent 75% des ressources minérales du pays. Au total, ce sont 19 Mds\$ d'investissements que les autorités espèrent attirer pour **développer l'activité extractive et favoriser la création d'industries de transformation des minerais** via l'octroi d'avantages et de mesures d'incitation (exemption de taxes douanières et sur la vente et le développement de ressources de l'État, adaptation des règles relatives à l'emploi, facilités bureaucratiques pour l'import/export, mécanisme de résolution des litiges, protection juridique et subventions sectorielles).

²³ La NSPO détient 51% du capital de *Misir Sinai Development*.

²⁴ <https://www.investinegypt.gov.eg/english/pages/industrial-investment-map.aspx>

La construction de nouvelles infrastructures pour connecter la région est en cours. Des lignes de transmission électrique (220KV) alimenteront la zone en énergie d'ici fin 2020. **Un projet de ligne ferroviaire vise à relier les mines de phosphate d'Abu Tartour au port de Safaga** afin de desservir, notamment, le marché indien (50 M de tonnes par an), pour lequel la demande ne cesse d'augmenter. Un plan d'investissement (3,8Mds EGP) ambitionne de développer l'activité minière du port de Safaga, où se trouvent les bureaux de la **Golden Triangle Authority** chargée de développer la ZES.

Un projet de **complexe industriel aurifère** (une « cité d'or » sur 130 km²) ayant fait l'objet de récentes annonces regroupera l'ensemble de la chaîne de valeur (usines, raffineries, centres de formation). Au total, pas moins de 122 projets miniers sont répertoriés sur la carte des investissements de l'Autorité Générale pour les Investissements et la Zones Franches (GAFI)²⁴.

Le premier appel d'offres depuis la mise en place du nouveau système de concessions minières

L'objectif affiché par le gouvernement égyptien est de porter la contribution du secteur extractif (hors hydrocarbures) de 1,3% du PIB en 2017 à 5% en 2025. Après un premier appel d'offres (janvier 2017) ayant débouché sur l'attribution de quatre concessions aurifères dans le Sinaï et le désert oriental, l'EMRA inaugurerait en mars 2020 un programme d'investissement selon un nouveau système de concession par blocs (320 blocs de 170 km). Onze entreprises²⁵ ont obtenu une licence d'exploration aurifère (60M\$ d'investissements). Un deuxième tour permet aux entreprises internationales de déposer une offre jusqu'au 15 mars 2021. L'EMRA a publié un second appel d'offres pour l'exploration de gisements de minerais (fer, sel de potassium, phosphate, cuivre, feldspath, sable blanc, plomb/zinc, kaolin) au niveau du Lac Nasser. Le Ministre Tarek El-Molla a annoncé qu'un appel d'offres serait lancé tous les quatre mois.

Rebecca PORTAIL

Attachée sectorielle

Infrastructures et Développement durable

rebecca.portail@dgtresor.gouv.fr

²⁵ Centamin, Barrick Gold Corporation, Lotus Gold Corporation, B2Gold Corporation, Red Sea Resources, AKH Gold, Alexander Nubia International, MEDAF Mining and Manufacturing Company et EBDAA for Gold Mine

ACTUALITE JURIDIQUE

Attractivité du secteur minier en Egypte : du mythe à la réalité

[Site internet du cabinet Dentons](#)

大成 DENTONS

in association with Afifi Law office

Les avis formulés dans cette rubrique reflètent les opinions de leurs auteurs et n'engagent aucunement le Service Economique.

La richesse du sous-sol égyptien n'est plus à démontrer. Des réserves importantes de zinc, cuivre, étain, or, argent etc... sont avérées, et à titre d'exemple, le désert oriental à lui seul recèlerait plus de 300 tonnes d'or. Cependant, en dépit de cette richesse et de l'existence d'un bon niveau d'infrastructure pour le continent africain ainsi que de conditions géologiques favorables, le secteur est resté atone et sous développé durant des décennies. Ce n'est qu'au cours l'année 2020 que l'intérêt, ancien et persistant, des investisseurs et des sociétés d'exploration pour le sous-sol égyptien s'est finalement matérialisé avec l'émission de 11 licences d'exploration d'or dans le désert oriental.

Le mythe de l'Eldorado égyptien semble (enfin) en bonne voie de devenir une réalité, mais pourquoi maintenant ?

Pour tenter de répondre à cette question, un **petit récapitulatif historique** s'impose:

Jusqu'à la fin de l'année 2014 et la promulgation de la nouvelle loi minière (Loi No. 198 de 2014), les licences d'exploration et d'exploitation étaient régies par une **loi de 1956**, héritée de la période nassérienne. Les contrats de concession relatifs aux métaux précieux suivaient la même logique que les concessions pétrolières, fondées sur le **principe du partage de la production entre l'Etat et l'opérateur** à travers l'établissement d'une société d'exploitation, le tout

promulgué sous la forme d'une loi. Si ce n'est parfois la référence à une redevance (*royalty*) dans la loi de concession, le modèle de contrat était similaire à celui d'une concession d'exploration et d'exploitation pétrolière, y incluant l'exemption fiscale et la notion de "*cost recovery gold*". **Le système ne prenait absolument pas en considération les spécificités de l'industrie minière** ni son modèle économique propre, notamment la différence plus que significative affectant la phase d'exploration, tant en terme de temps qu'en terme d'investissement. Le recours systématique au contrat de partage de production rendait l'exploration et l'exploitation des métaux peu rentable. En conséquence, **seuls trois opérateurs étrangers étaient actifs dans l'exploration d'or**, avec un seul exploitant, Centamine.

En 2014, la promulgation de la Loi No. 198 raviva l'intérêt des acteurs internationaux et suscita dans un premier temps l'espoir de voir le secteur minier égyptien se développer rapidement. En effet, la nouvelle loi, tout en maintenant la distinction entre phase d'exploration et phase d'exploitation, et le principe de paiement de loyers (très fortement augmentés pour couvrir l'inflation des soixante dernières années), introduit le **concept de redevance obligatoire** (ne pouvant être inférieure à 5%). La loi prévoit clairement qu'en contrepartie de la licence d'exploration et d'exploitation, l'opérateur est tenu de payer le loyer correspondant et la redevance annuelle, la valeur des métaux et minerais étant calculée par référence au marché local par le biais d'un comité établi à cet effet. A première lecture, la loi correspond globalement aux attentes de l'industrie minière, et semble consacrer l'abandon du principe de partage de la production (*production sharing*) au profit d'un système basé sur les redevances, les loyers et l'impôt sur les bénéfices, en phase avec les demandes et besoins spécifiques de l'industrie minière moderne.

Cependant, rien ne se passe... **la mise en concurrence pour l'octroi de licences d'exploration et d'exploitation d'or lancée en 2017 par EMRA²⁶ est un échec.**

²⁶ Egyptian Mineral Resources Authority

L'industrie n'avait pas pris en considération les lacunes de la nouvelle loi minière ni anticipé et correctement évalué la force d'inertie d'EMRA.

La loi minière prévoit en effet que l'octroi de licence couvrant une superficie de plus de 16 km² et/ou ayant trait aux pierres et métaux précieux (quelle que soit la superficie) ne peut se faire que par le biais d'une loi. De plus, les dispositions de la loi ne sont pas impératives en cas d'octroi de concession par voie législative. L'avantage d'un tel dispositif est la flexibilité, le risque est la continuation des pratiques anciennes.

Le risque l'emporta et EMRA opta, dans le modèle de concession proposé en 2017, pour un mélange de partage de production à hauteur de 50% et de redevance de 6% au total, y ajoutant différents bonus et autres garanties, refusant de se départir du modèle de concession gazière ou pétrolière. Il va sans dire qu'une telle approche refroidit immédiatement l'enthousiasme du secteur.

C'est en définitive l'affirmation d'une volonté politique forte et cohérente qui a permis le démarrage de l'activité minière en Egypte en 2020

Cette volonté s'est exprimée au travers des **amendements apportés à la loi minière en 2019**²⁷ et la promulgation d'un nouveau décret d'application en janvier 2020 visant à réaffirmer la nature propre de l'industrie (avant tout gouvernée par des dispositions légales plutôt que par des contrats de concession), notamment:

- la **dissociation** claire entre le traitement et l'octroi des **licences d'exploration** et des **licences d'exploitation** quels que soient les minerais, métaux, ou pierres concernés;
- l'octroi de toute licence d'exploration, y incluant les métaux précieux, par **décret ministériel**²⁸ (le recours impératif à la promulgation d'une loi se limitant maintenant aux licences d'exploitation), disposition contrebalancée par l'obligation faite à l'opérateur de dépenser en coût d'exploration annuel quatre fois le montant du loyer annuel;

- **L'extension de la période d'exploration** passant de 4 ans à 6 ans et potentiellement 8 ans; et
- L'introduction d'un **pourcentage maximum** de 20% à titre de redevance.

Cette volonté s'est également, et surtout, exprimée à travers les **déclarations du Ministre du Pétrole** début 2020 confirmant l'abandon par l'Egypte du système de partage de production et l'adoption du système international prévalant dans l'industrie minière (redevance, impôt et loyer).

Il est intéressant de noter que si les amendements apportés à la loi minière en 2019 sont importants, ils n'ont en rien affecté la philosophie sous-jacente à cette dernière. Ce qui a réellement changé en 2019, c'est la position du régulateur, EMRA, et sans doute la plus forte implication du Ministre du Pétrole. En définitive, il a fallu entre 4 et 5 ans pour que le régulateur reconnaisse et accepte l'évolution imposée et consacrée par le législateur, que l'Egypte, au travers de ses différentes instances, affirme et mette en place une politique cohérente et articulée en matière minière, regagnant la confiance du secteur.

La saga de la loi minière n'est en définitive que l'illustration, qu'en matière commerciale, la loi n'est rien (ou tout au moins pas grand-chose) en l'absence d'une volonté politique forte et cohérente. Cette dernière ne semble pas faiblir après **l'annonce de la signature en ce mois de janvier 2021 de cinq nouveaux contrats d'exploration d'or** et de la mise en concurrence de nouvelles licences d'exploration tous les quatre mois.



²⁷ Loi No. 145 de 2019

²⁸ Pour toute superficie supérieure à 1 km²

BREVES ET INDICATEURS ECONOMIQUES

Brèves

- **Inflation** : Calculée en glissement annuel, **l'inflation urbaine s'établissait à 5,4% à la fin du mois de décembre 2020**, contre 7,1% en décembre 2019. Calculée en moyenne sur l'ensemble de l'année, elle a été ramenée de 9,4% en 2019 à 5,1% en 2020.
- **Activité économique** : Le **Purchasing Managers' Index (PMI)**, qui mesure les performances du secteur manufacturier (hors-hydrocarbures), **s'est établi à 48,2 au mois de décembre 2020**. L'indice indique une contraction de l'activité pour la première fois depuis trois mois, du fait principalement d'une baisse massive des nouvelles commandes. Calculé en moyenne sur l'année, l'indice PMI de l'Égypte a été ramené de 49,1 en 2019 à 46 en 2020.
- **Réserves de change** : Le montant net des **avoirs extérieurs détenus par la Banque Centrale** a été ramené de 45,42 Mds\$ (soit 7,8 mois d'importations de biens et services) fin décembre 2019 à **40,06 Mds\$ (soit 6,9 mois d'importations de biens et services) à la fin du mois de décembre 2020**. Il avait diminué de 9,5 Mds\$ entre février (45,5 Mds\$) et mai (36 Mds\$).
- **Marché boursier** : L'indice **EGX30** (qui regroupe les 30 capitalisations les plus importantes de la Bourse du Caire) a clôturé ce jeudi 31 décembre à 10 845 points, en hausse de 1,5% sur la semaine écoulée, mais en baisse de 0,9% sur l'ensemble du mois. **L'indice a perdu 22,3% au terme de l'année 2020** (contre +7,5% en 2019), soit le pire résultat de la région Afrique du Nord et Moyen-Orient.
- **Canal de Suez** : **Les recettes issues des droits de passage du Canal de Suez se sont établies à 5,61 Mds USD sur l'année 2020**, contre 5,80 Mds USD en 2019, soit une baisse de 3,3%. Sur la période, le nombre de navires a été ramené de 18880 à 18829 et le tonnage total de 1,21 MdT à 1,17 MdT (-3,3% également). Les réductions aux droits de passage mises en place depuis mai 2019 (-75% pour les méthaniers en provenance d'Amérique du Nord ou -48% pour les pétroliers européens et en direction de l'Asie du Sud-Est) sont reconduites pour les six prochains mois.
- **Tourisme** : Selon le Ministère du Tourisme, **le nombre d'entrées touristiques enregistrées en Égypte aurait été ramenée de 13 millions en 2019 à 3,6 millions en 2020** (dont 2,5 millions entre janvier et février avant l'interruption des vols commerciaux), soit une baisse en g.a. de 72%. Les recettes touristiques auraient quant à elles été ramenées de 11,6 Mds USD à 3,8 Mds USD sur la période (-67%).
- **Investissement** : Selon la CNUCED, **les flux nets d'IDE en Égypte ont été ramenés de 8,5 Mds USD en 2019 à 5,5 Mds USD en 2020**, soit une baisse de 39% en g.a., la plus importante en Afrique du Nord. L'Égypte reste le premier bénéficiaire d'IDE du continent, devant le Nigéria (2,6 Mds USD) et l'Afrique du Sud (2,5 Mds USD).
- **Flux financiers** : Selon le Ministre des Finances, l'encours des **titres de dette publique égyptiens détenus par des investisseurs étrangers** est passé de 23 Mds USD fin novembre 2020 à **26 Mds USD fin décembre 2020**. Ce montant avait été ramené de 27,8 Mds USD à 10,4 Mds USD entre février et mai 2020, en plein cœur de la crise du Covid-19.
- **Finances publiques** : Le Ministre des Finances a communiqué lors du conseil des ministres **les chiffres préliminaires de l'exécution budgétaire pour le premier semestre 2020/2021** : calculés en glissement annuel, les recettes ont augmenté de 16% et les dépenses de 9,6% (+8,1% pour les dépenses en salaires et indemnités). L'excédent primaire a été ramené de 0,5% du PIB (30,5 Mds LE) à 0,2% du PIB (14 Mds LE) et le déficit budgétaire de 4,1% du PIB à 3,6% du PIB.
- **Soutien Covid-19** : Le Ministre des Finances a déclaré que **dans le cadre du plan de soutien de 100 Mds LE (6,5 Mds USD) annoncé en mars 2020 pour répondre à la crise du Covid-19, 14,4 Mds LE (920M USD) avaient été alloués jusqu'à présent au secteur de la santé**, dont 1 Md LE le mois dernier pour financer l'acquisition de matériel de protection médicale. Selon le FMI, 46% des sommes déboursées jusqu'en octobre 2020 avait été consacrées à des dépenses sanitaires et sociales et 54% au soutien des entreprises.
- **Soutien Covid-19** : **La Banque Centrale a prolongé jusqu'au 30 juin 2021 son initiative d'allègement de dette pour les entreprises du secteur touristique** en difficulté : les entreprises accusant un arriéré inférieur à 10M EGP ainsi que celles remboursant au moins 50% d'un arriéré supérieur à 10M EGP seront retirées des listes noires du bureau du crédit et verront les poursuites judiciaires levées.
- **Croissance** : Le FMI estime **le taux de croissance du PIB égyptien au terme de l'année calendaire 2020 à 1,5%**, faisant de l'Égypte un des rares pays à avoir enregistré une croissance positive sur la période. Le

Fonds a également relevé sa prévision de croissance pour l'année fiscale 2020/2021 de 2% à 2,8%.

- **Prévisions :** Le **Ministre des finances s'attend désormais à ce que la croissance en volume du PIB oscille entre 2,8% et 4%** (contre 2,8% et 3,5% lors de sa dernière intervention en novembre) tandis que le déficit budgétaire et la dette publique pourraient s'établir à respectivement 7,9% du PIB et 89% du PIB (contre respectivement 6,3% et 83% du PIB inscrits au budget) à l'issue de l'année fiscale 2020/2021. Le ministre a par ailleurs indiqué que le budget ne devrait pas faire l'objet d'une loi de finance rectificative compte tenu des incertitudes et du caractère extrêmement volatil de la conjoncture.
- **Prévisions :** Selon le sondage de l'agence **Reuters** réalisé sur une base régulière auprès de vingt économistes, **la prévision du taux de croissance égyptien pour l'année 2020/2021 est ramenée de 3,3% à 2,8%**, en ligne avec la dernière prévision du FMI (2,8%) et celle du Ministère des Finances (2,8%-4%). L'inflation pourrait, elle, passer de 5,6% en moyenne au cours de l'année 2020/2021 à 7% en 2021/2022 puis 2022/2023, le cours de la Livre égyptienne vis-à-vis du dollar US pourrait se déprécier moins vite que prévu initialement, passant de 15,80 LE à la fin de l'année 2020 à 16,11 LE fin 2021 et 16,63 LE fin 2022. et le taux de refinancement de la Banque Centrale (9,25% actuellement) pourrait en outre être ramené à 8,25% d'ici juin 2021.
- **Prévisions :** Selon **l'Economist Intelligence Unit**, contraint par la chute de l'activité touristique et la baisse de la demande domestique, **le taux de croissance du PIB égyptien pourrait s'établir à 2,4% au terme de l'année fiscale 2020/2021**, soit en-deçà des récentes prévisions du Ministère des Finances (2,8%-4%). L'agence indique par ailleurs que le déficit public pourrait passer de 7,9% en 2019/2020 à 8,5% cette année et l'inflation moyenne augmenter légèrement de 5,7% à 5,9%.
- **Prévisions :** L'agence **Fitch Solutions** a ramené sa prévision de croissance du PIB égyptien de 3,3% à **3% pour l'année fiscale 2020/2021**, tout en prévoyant 5% au terme de l'année calendaire 2021.
- **Assistance financière internationale :** **L'International Islamic Trade Finance Corporation** va accorder **un prêt de 1,1 Md USD à l'Égypte** pour financer l'importation de produits pétroliers et de matières premières. Ce prêt intervient dans le cadre d'un accord de coopération conclu en 2018 prévoyant une aide de 3 Mds USD sur cinq ans.
- **Privatisations :** **Le programme de cessions d'actifs publics pourrait redémarrer ce mois-ci** après avoir été suspendu de facto depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020, alors que le **Ministre des Entreprises Publiques a annoncé étudier l'intégration au programme de quatre nouvelles entreprises**, dont El Nasr Mining Company. Pour rappel, le programme de cessions d'actifs a été annoncé en 2018 et concerne jusqu'à présent 23 entreprises publiques, dont Banque du Caire et e-Finance (introduction en bourse) ou encore Alexandria Containers, Abu Qir Fertilizers, et Sidi Kerir Petrochemicals (offres sur le marché secondaire). A ce stade, une seule opération a été réalisée avec la cession en mars 2019 de 4,5% des parts de l'Eastern Tobacco.
- **Privatisations :** Alors que l'ouverture de capital (IPO) de l'entreprise publique **E-Finance** (plateforme de paiements numérique) est toujours suspendue, le nouveau **Fonds Souverain égyptien** serait en négociation pour en acquérir les parts de la National Investment Bank (69%). La transaction pourrait avoir lieu dès le premier semestre 2021, avant une possible introduction en bourse au cours du second semestre.
- **Infrastructures :** Le Ministère des Transports et la société **Siemens** ont signé un MoU exclusif pour la fourniture de **systèmes électriques et de matériels roulants destinés au projet de réseau de ligne à grande vitesse** (1000 km pour un montant global estimé par les autorités à 23 Mds USD). La première phase de ce projet concerne la liaison des stations balnéaires d'Ain Sukhna et Al Alamein via la Nouvelle Capitale Administrative (460 km, estimé dans sa globalité à environ 8,2 Mds USD dont 3 Mds LE pour la composante électrique-mécanique).
- **Hydrocarbures :** Le Ministère du Pétrole a signé **neuf accords d'exploration** concernant 17 puits différents en Méditerranée et en Mer Rouge avec six entreprises différentes (ExxonMobil, Chevron, BP, Total, RD Shell et South Valley Egyptian Petroleum Holding Company) pour un montant total d'investissements envisagé de 1 Md USD.
- **Hydrocarbures :** Après celles en provenance du terminal de liquéfaction d'Idku (17 cargos au dernier trimestre 2020 et 7 depuis le début de l'année), **les exportations de GNL depuis le terminal de Damiette devraient reprendre** à partir du 14 février. Le Premier Ministre a par ailleurs annoncé que l'Égypte pourrait être auto-suffisant en ressources hydrocarbures à compter de 2023.
- **Secteur aérien :** **Les autorités ont décidé de réduire de 0,15 USD/gallon le prix du carburant pour le secteur aérien** jusqu'à la fin de l'année 2021. C'est la deuxième réduction tarifaire consentie depuis le début de la crise du Covid-19 (-0,10 USD en avril 2020).
- **Supervision bancaire :** **La Banque Centrale égyptienne a interdit aux établissements bancaires le versement de dividendes au titre de l'année 2020.** Cette décision vise notamment à soutenir le niveau de

liquidité des banques égyptiennes en anticipation des défauts de paiement attendus au courant de l'année 2021. Pour rappel, le ratio prêts/dépôts du secteur bancaire égyptien était de 47,4% en septembre 2020, le ratio de créances douteuses de 3,4%, provisionnées à hauteur de 96,4%.

- **Système bancaire : First Abu Dhabi Bank (FAB) a annoncé la finalisation de l'accord avec Bank Audi visant à acquérir 100% des actifs de Bank Audi en Egypte** (83 mds EGP fin septembre 2020). La transaction, dont le montant n'a pas été révélé, doit encore être approuvée par les régulateurs. A l'issue de la transaction, FAB se classerait parmi les premières banques étrangères en Egypte avec un montant d'actif s'élevant à 120 mds EGP (soit 8,1 mds\$ ou 1,7% de l'actif consolidé du système bancaire à fin septembre 2020). Quant aux actifs de Blom Bank en Egypte (45 mds EGP fin septembre 2020), ils seront repris par la filiale égyptienne de la banque bahreïni Bank ABC (14 mds EGP d'actifs fin 2018) pour un montant évalué à 6,7 mds EGP. La transaction nécessite également une approbation des régulateurs.
- **Boycott du Qatar :** Suite à l'accord de réconciliation d'Al-Ula entre les pays du Quartet arabe (dont l'Egypte) et le Qatar, **l'Egypte a annoncé la réouverture de son espace aérien aux vols qatariens.** Egypt Air reprendra ses vols à destination du Qatar à compter du 18 janvier. Par ailleurs, le Ministre qatari des Finances a participé le 5 janvier à l'inauguration officielle de l'hôtel Saint-Regis Nile Corniche du Caire, détenu par Qatari Diar (qui est une filiale de la Qatar Investment Authority dédiée aux investissements immobiliers) et dont le montant de l'investissement est évalué à 1,3 Md USD, aux côtés du Ministre égyptien des Finances et du Secrétaire américain du Trésor. Enfin, la NUCA (Autorité égyptienne des nouvelles communautés urbaines, sous tutelle du Ministère du Logement) a ré-autorisé Qatari Diar à poursuivre les travaux du projet immobilier de City Gate à New Cairo.
- **Covid-19 : Les premières vaccinations contre le Covid-19 ont débuté cette semaine en Egypte.** Le vaccin chinois (Sinopharm), dont les livraisons se poursuivent (40 millions de doses prévues), est le seul vaccin approuvé par le régulateur égyptien à ce stade, mais le Ministère de la Santé vient d'annoncer l'acquisition supplémentaire de 20 millions de doses du vaccin AstraZeneca. Des négociations sont actuellement en cours afin d'assurer la production locale d'un des vaccins. Le Ministre des Finances avait annoncé la semaine dernière qu'1,5 Md USD devront être déboursés pour permettre la vaccination de 70% à 100% de la population égyptienne.

Indicateurs

Indicateurs trimestriels		Avril-Juin 2019	Juil.-Sept. 2019	Oct.-Déc. 2019	Jan.-Mars 2020	Avril-Juin 2020
Taux de croissance réel du PIB (y/y) <i>aux prix du marché</i>		5,7	5,6	5,6	5	-1,7
Comptes externes <i>en Mds USD</i>	Solde commercial	-8,3	-8,8	-9,9	-9,4	-8,4
	<i>dont hydrocarbures</i>	0,3	-0,6	-0,1	0	0,4
	Balance des services	3,3	4	2,2	2,1	0,6
	<i>Revenus du tourisme</i>	3,2	4,2	3,7	2,3	0,3
	<i>Revenus du canal de Suez</i>	1,5	1,5	1,5	1,4	1,3
	Transferts privés (nets)	6,9	6,6	6,9	7,8	6,2
	Compte courant	-1,1	-1,4	-3,2	-2,8	-3,8
	Compte de capital et financier	1,2	0,7	4,6	-1,1	1,3
	<i>dont flux nets d'IDE</i>	1,7	2,4	2,6	1	1,5
	<i>dont flux nets d'inv. de portefeuille</i>	3,2	-2	2,3	-8,2	0,6
Balance des paiements	0,2	0,2	0,2	-5,5	-3,5	
Indicateurs mensuels 2020		Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	3,4	3,7	4,5	5,7	5,4
	Inflation sous-jacente	0,8	3,3	3,9	4	3,8
Taux d'intérêts (corridor BCE) <i>en %</i>	Taux de rémunération des dépôts	9,25	8,75	8,75	8,25	8,25
	Taux de refinancement	10,25	9,75	9,75	9,25	9,25
Taux de change <i>moyenne mensuelle, cours médian</i>	LE pour 1EUR	18,84	18,58	18,51	18,54	19,1
	LE pour 1USD	15,93	15,77	15,71	15,65	15,69
Réserves officielles (en Mds USD) <i>à la fin du mois</i>		38,4	38,4	39,2	39,2	40,1

Notation de la dette souveraine <i>Note, perspective et date</i>	Standard & Poor's	B	stable	07/11/2020
	Fitch	B+	stable	27/07/2020
	Moody's	B2	stable	14/04/2020



Trésor
DIRECTION GÉNÉRALE



Auteur : Service Économique du Caire

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique du Caire (adresser les demandes à isabelle.rose@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : louis.sellier@dgtresor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.